

# Conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne

## Séance du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020

### **Membres présents :**

Membre de droit : Monsieur le président

Collège « professeurs » : Jean-Bernard BEHR, Stéphanie CAILLIES, Eric CASTAGNE, Christophe CLEMENT, Marie-Renée DE BACKER, Hacène FOUCHAL, Sophie GANGLOFF, Frédéric GUGELOT, Aude LAQUERRIERE-LACROIX, Alexis MARIE, Pierre MILLET, Maud ROTGER, Nathalie TRANNOY-ORBAN, Laurence VOUTQUENNE, Marta Inès WALDEGARAY, Vincent VUIBLET,

Collège « autres enseignants » : Sébastien ALMAGRO, Jules ASSIH, Abdelilah BELJEBBAR, Jean-Michel BRICAULT, Emilie BUACHE, Céline BURGER, David CARTON, Rémi EVRARD, Nicolas HORNY, Emmanuelle GAUTHERAT, Mickael GILLIOT, Anne GILSON, Fabien LEGRAND, Isabella MORRONE, Fany REFFUVEILLE, Céline SCHNEIDER,

Collège « BIATSS » : Catherine BONDU-LEBON, Ségolène BUFFET, Charlotte DELCOURT, Sandrine FAVIN, Jennifer GEERAERTS, Corinne JUPILLAT, Romain RIVET

Collège « étudiants » : Swan BENMAHIDDI, Aurélie CRECHAN, Héroïse GENDRE, Alice GODIN, Sarah TOMBOIS, Pierrick DE SAINT-VAAST

Personnalités extérieures : Gérard ANCELIN

**Invités :** Mohammed LACHI, Laurent LUCAS

**Membres excusés :** Aurélie BIGOT, Fabienne GRELLEPOIS Emmanuel GUILLON, Cédric JACQUARD, Richard LE NAOUR, Guillaume PIERRE, Christine PIETREMENT, Grace STOCKTON-BLIARD, Virginie ZENINARI

Monsieur le président fait un point sur la gestion de la crise sanitaire à l'université (organisation des examens, nombre de cas, cours en présentiel). Concernant l'organisation des examens en présentiel, des étudiants craignent de revenir sur site. Il faut qu'un protocole strict soit mis en place.

Madame Marie Renée DE BACKER indique que la première distribution d'ordinateurs pour les étudiants est presque finie. Une seconde vague aura lieu. Le prêt se fera jusqu'à la fin de l'année universitaire.

Monsieur Swan BENMAHIDI indique qu'il y a eu un problème dans le paiement des heures pour les étudiants médiateurs.

Monsieur le président n'a pas eu connaissance de cette situation qu'il trouve anormale. Il invite à ce qu'un courrier soit fait à la présidence.

### **1. Avis sur la création de l'unité de recherche MATIM :**

Monsieur Mohammed LACHI présente le laboratoire MATIM.

*Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création de l'unité de recherche MATIM avec 40 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre.*

### **2. Avis sur la création de l'unité de recherche adossée au LRC DIGIT :**

Monsieur Laurent LUCAS présente l'unité de recherche adossée au LRC DIGIT.

Madame Nathalie TRANNOY-ORBAN ne comprend pas qu'un ingénieur de recherche ait été recruté pour ce laboratoire alors qu'il n'est pas encore créé.

Monsieur Laurent LUCAS répond que les deux IGR étaient rattachés à des plateformes mais ils ont souhaité être rattachés au laboratoire en tant que rattachement secondaire.

Madame Nathalie TRANNOY-ORBAN demande si un IGR était rattaché au CReSTIC.

Monsieur Laurent LUCAS répond que l'un était associé au CReSTIC.

Madame Nathalie TRANNOY-ORBAN demande ce que cela peut rapporter à un IGR d'être rattaché à un laboratoire alors qu'il était rattaché à une plateforme.

Monsieur Laurent LUCAS répond que cela permet de faciliter la publication des travaux auxquels ils participent.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande la signification du terme « conventionné ».

Monsieur Laurent LUCAS répond qu'il s'agit d'un système d'unité sous contrat. Si la volonté à l'avenir est d'aller vers une intégration plus forte avec le CEA, il faudra peut-être envisager de réfléchir à développer une UMR.

Monsieur Christophe CLEMENT précise qu'il s'agit d'une unité qui recueille un label ne touchant pas de fonds en termes de crédits récurrents. Il s'agit d'une étape avant l'UMR.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande si l'équipe DIGIT sera dans le CRESTIC.

Monsieur Laurent LUCAS répond que le nom de l'USC a été ajouté.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande si l'USC est égale à DIGIT.

Monsieur Laurent LUCAS répond que l'USC correspond à la partie URCA. Le LRC DIGIT va venir se greffer sur l'USC qui va inclure des collègues du CEA.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande s'il y a un laboratoire qui s'appelle le LICIS.

Monsieur Laurent LUCAS répond qu'il y a une partie URCA et les collègues du CEA seront rattachés à ce laboratoire en tant que membres associés.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande à quoi correspond DIGIT.

Monsieur Laurent LUCAS répond qu'il s'agit du nom donné au LRC pour la partie partagée entre l'URCA et le CEA. Le LICIS correspond à l'entité URCA et porte sur le même périmètre d'activités que le LRC DIGIT.

Monsieur Hacène FOUCHAL indique que le LICIS et DIGIT sont la même chose.

Monsieur Laurent LUCAS indique que le LICIS est l'entité URCA. Le DIGIT correspond au LRC en partenariat avec le CEA. Le LRC n'a pas de consistance juridique mais s'appuie sur une structure existante avec la notion d'USC.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande si l'unité qui va être créée a vocation à devenir une UMR dans 6 ans.

Monsieur Christophe CLEMENT répond par l'affirmative.

Monsieur Hacène FOUCHAL indique qu'il aurait fallu un objectif pour cette équipe. Il demande si cela veut dire que les prochains postes au niveau informatique seront mis sur cette unité.

Monsieur Christophe CLEMENT répond que le devenir de l'USC à 6 ans va dépendre de la position du CEA. Concernant les postes, les décisions seront prises en fonction des argumentaires et des besoins en enseignement.

Monsieur Hacène FOUCHAL indique qu'un poste de professeur est revenu au laboratoire LRC.

Monsieur Christophe CLEMENT indique qu'il n'y a pas de plus-value pour un laboratoire en particulier. Il n'y a pas de volonté de pousser un laboratoire plus qu'un autre.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT indique que les personnels du CEA sont spécialisés en intelligence artificielle et demande si des personnels de l'URCA le sont également.

Monsieur Laurent LUCAS répond que plusieurs personnes travaillent dans ce domaine. Le terme intelligence artificielle regroupe beaucoup d'activités. Dans le cadre du laboratoire, le travail porte sur les aspects liés aux technologies embarquées au niveau du calculateur.

Monsieur Hacène FOUCHAL indique qu'il serait bien d'avoir des indicateurs.

Monsieur Laurent LUCAS précise que les indicateurs vont être donnés en fonction de la situation dans laquelle se trouve l'établissement aujourd'hui. Tout le monde est amené à travailler sur son bilan respectif. Des articles publiés sur le site du CReSTIC seront mis à son profit puisque la création du nouveau laboratoire sera effective au 1<sup>er</sup> janvier.

Monsieur Hacène FOUCHAL indique qu'une partie de l'avenir du laboratoire dépendra des projets du CEA. Il s'agit donc d'une période d'essai.

Monsieur Christophe CLEMENT répond que le label USC va permettre au CEA d'étudier la question. Le passage d'USC à UMR nécessite d'intégrer les personnels de l'organisme à l'équipe locale. Cela va faire partie des discussions à venir dans un projet. Il est possible de mettre en avant des indicateurs de recherche.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande quels sont les titres au niveau du CEA.

Monsieur Laurent LUCAS répond que les personnels sont tous ingénieurs et chercheurs mais il n'y a pas de notion de professeur ou MCF. Ils n'ont pas forcément de thèse et certains ont des HDR.

Monsieur David CARTON demande quelles vont être les conséquences de la création de ce laboratoire sur le CReSTIC.

Monsieur Laurent LUCAS répond qu'une partie des personnels « informatique » va quitter le CReSTIC et que cela va impacter deux équipes du laboratoire.

*Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création du laboratoire LRC DIGIT avec 33 voix pour et 7 abstentions.*

### **3. Election pour la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers (collège autres enseignants) :**

Madame Stéphanie SAYEN est élue dans le collège autres enseignants pour la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers à l'unanimité.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h13.*